

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**FIXATION DES INDICATEURS DE 22 DISPOSITIFS
AYANT UN NIVEAU D'ENGAGEMENT ANNUEL MOYEN SUPÉRIEUR À 20 M€**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION	7
Evaluation en continu de l'intervention régionale - première sélection d'indicateur de pilotage pour 22 dispositifs	8

EXPOSÉ DES MOTIFS

La délibération-cadre du 21 novembre 2019 a engagé une démarche ambitieuse et pionnière en matière d'évaluation des politiques publiques régionales.

Plusieurs principes ont été posés dans cette délibération-cadre, et notamment :

- La création d'un **Comité de l'évaluation des politiques publiques** (art.1)
- L'élaboration d'un **rapport annuel** de l'évaluation des politiques publiques régionales (art. 2)
- La construction d'un **référentiel technique** de l'évaluation, cadre méthodologique partagé pour tous les acteurs impliqués dans l'évaluation au sein de la Région (art. 3)
- La transmission, par les organismes bénéficiaires d'aides financières régionales, de données utiles à l'évaluation des actions au titre desquelles ces aides auront été accordées (art. 4)
- La définition d'indicateurs et d'objectifs accompagnant les dispositifs d'intervention de la Région. Pour l'année 2020, cela concerne les dispositifs en vigueur dont le niveau d'engagement annuel dépasse 20 millions d'euros (art. 5)

La présente délibération porte plus précisément sur la mise en œuvre de l'article 5. Une première sélection d'indicateurs est ainsi proposée. Ces indicateurs, qui seront publiés annuellement, permettront d'opérer un suivi en continu de ces dispositifs

1. Équiper les dispositifs d'indicateurs pour les rendre évaluables en continu

La méthode d'évaluation retenue par le Conseil régional donne la priorité à **l'évaluation en continu**. La méthodologie mise en œuvre par l'Inspection générale pour équiper un dispositif en indicateurs se déroule **en trois temps** :

1^{er} temps : Formuler les **objectifs** du dispositif

2^{ème} temps : Identifier les **indicateurs** à suivre afin d'évaluer l'atteinte des objectifs formulés.

3^{ème} temps : Identifier les sources de **données** et en organiser la collecte régulière pour chacun des indicateurs définis.

En suivant cette démarche, l'Inspection générale, avec le concours actif des services régionaux concernés, a ainsi équipé les **22 dispositifs** régionaux dont le montant d'engagement annuel moyen est supérieur à 20 millions d'euros.

Les 22 dispositifs équipés concernent **9 thématiques**, présentées ci-après :

1. **Santé** : 2 dispositifs
2. **Enseignement supérieur et recherche (ESR)** : 3 dispositifs
3. **Formation professionnelle et apprentissage (FPA)** : 4 dispositifs
4. **Environnement et aménagement du territoire** : 4 dispositifs
5. **Lycées** : 3 dispositifs
6. **Développement économique, emploi et innovation (DEEI)** : 1 dispositif
7. **Culture** : 1 dispositif
8. **Transports** : 2 dispositifs
9. **Logement** : 1 dispositif

2. Proposition d'une première sélection d'indicateurs utiles au pilotage des 22 dispositifs équipés

Parmi les indicateurs identifiés pour équiper les 22 dispositifs, il est proposé, après consultation du comité de l'évaluation des politiques publiques, une **première série d'indicateurs utiles**, soit entre 2 et 5 indicateurs par dispositif.

Cette sélection d'indicateurs répond à deux critères :

- Les indicateurs retenus permettent de mesurer de manière **synthétique** l'atteinte des **objectifs auxquels ils sont adossés** ;
- Les indicateurs sont immédiatement **opérationnels** car les données nécessaires sont disponibles.

Pour assurer un suivi effectif des indicateurs sélectionnés, la mesure des indicateurs est précisée pour chacun d'entre eux, c'est-à-dire le mode de calcul, l'unité et la temporalité retenue.

Il s'agit ici d'une première sélection d'indicateurs. Pour ces mêmes dispositifs, d'autres indicateurs viendront s'ajouter par la suite, à mesure que les données utiles seront rendues disponibles et fiabilisées.

Il est rappelé enfin que la délibération du 21 novembre prévoit qu'en 2021 :


- Tous les dispositifs existants dont le montant d'engagement annuel moyen est supérieur à 10 millions d'euros seront équipés en indicateurs et objectifs ;
- Tous les nouveaux dispositifs dont le montant dépasse 10 millions d'euros devront, sauf cas d'urgence, faire l'objet d'une évaluation préalable.

C'est ainsi que progressivement l'ensemble des dispositifs régionaux seront équipés en objectifs et indicateurs, afin de suivre la mise en œuvre de l'intervention régionale.

La liste à jour des indicateurs ainsi que les données correspondantes seront **publiées annuellement**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 19 NOVEMBRE 2020

FIXATION DES INDICATEURS DE 22 DISPOSITIFS AYANT UN NIVEAU D'ENGAGEMENT ANNUEL MOYEN SUPÉRIEUR À 20 M€

Le conseil régional d'Île-de-France,

CONSIDÉRANT l'examen des Indicateurs de Pilotage par le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques réuni les 13 octobre et 10 novembre 2020 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L4132-21-1 et L4211-1 ;

VU la loi n° 2015-991 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 et notamment ses articles 1, 6 et 32 ;

VU la circulaire du 23 février 1989 relative au renouveau du service public ;

VU l'arrêté n°16-326 du 25 novembre 2016 modifié fixant l'organisation des services Administratifs, techniques et financiers de la Région d'Île-de-France et notamment son article 14 ;

VU le règlement intérieur du Conseil régional d'Île-de-France ;

VU le rapport CR n° 117-16 du 19 mai 2016 relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et à la gouvernance de la Région Île-de-France ;

VU le rapport CR n° 2017-100 du 18 mai 2017 relatif aux actions entreprises en réponse aux observations et recommandations formulées dans le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gouvernance de la Région Île-de-France ;

VU le rapport n° CR 2019-068 du 21 novembre 2019 relatif à la mise en place de l'évaluation des politiques publiques à la Région Île-de-France ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CR 2020-052 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de valider la sélection des indicateurs utiles au pilotage de 22 dispositifs régionaux, présentés en annexe.

Article 2 :

Décide que la sélection mise à jour et le suivi des indicateurs de pilotage sélectionnés seront publiés annuellement jusqu'à la fin de la mise en œuvre des dispositifs concernés.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

**Evaluation en continu de l'intervention régionale - première
sélection d'indicateur de pilotage pour 22 dispositifs**

Évaluation en continu de l'intervention régionale

Première sélection d'indicateurs de pilotage pour 22 dispositifs

SOMMAIRE

Répartition par thématique des 22 dispositifs équipés

1. Thématique Santé : 2 dispositifs	2
2. Thématique Enseignement supérieur et recherche : 3 dispositifs	5
3. Thématique Formation professionnelle et apprentissage : 4 dispositifs	8
4. Thématique Environnement et aménagement du territoire : 4 dispositifs	13
5. Thématique Lycées : 3 dispositifs.....	18
6. Thématique Développement économique, emploi et innovation : 1 dispositif	22
7. Thématique Culture : 1 dispositif	23
8. Thématique Transports : 2 dispositifs	25
9. Thématique Logement : 1 dispositif	28

THEMATIQUE SANTE

Dispositif Santé-1 : Financement des organismes de Formations Sanitaires et Sociales décentralisés

Dispositif Santé-2 : Aides en faveur des élèves et étudiants des Formations Sanitaires et Sociales (FSS)

Dispositif Santé-1

Financement des organismes de formations sanitaires et sociales décentralisés [Code IRIS 74]

Financement des dépenses pédagogiques et administratives des organismes de formations **sanitaires** (*i.e.* ambulancier, auxiliaire en puériculture, kinésithérapeute, aide-soignant, infirmier) et **sociales** (*i.e.* éducateur, assistant familial, assistant éducatif et social).

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Aménager la répartition des formations sur le territoire	Répartition géographique des formations	Cartographie par ville de l'implantation des organismes de formation (incluant le réseau de transport francilien)
Ouvrir des formations pour les sous-secteurs en pénurie	Taux de remplissage des formations	Nombre d'étudiants inscrits / Nombre de places offertes pour chaque formation
Suivre l'optimisation de la gestion des ressources et l'encadrement des dépenses des organismes de formation	Evolution des effectifs étudiants par formation	Effectifs par formation par an
Suivre l'optimisation de la gestion des ressources et l'encadrement des dépenses des organismes de formation	Poids du financement régional dans le budget des centres de formation	Montant total des subventions régionales aux centres de formation / Budget total des centres de formation

Dispositif Santé-2

Aides en faveur des élèves et étudiants des Formations Sanitaires et Sociales (FSS) [Code IRIS 992]

Versement de **bourses régionales** et du **Fonds Régional d'Aide Sociale (FRAS)** à destination des élèves et étudiants des **formations sanitaires et sociales** franciliennes (i.e. ambulancier, auxiliaire en puériculture, kinésithérapeute, aide-soignant, infirmier, éducateur, assistant familial, assistant éducatif et social).

Ces aides sont **conditionnées** par les **revenus** des candidats ou de leurs parents, ainsi que par leurs **points de charge** (i.e. handicap, enfants à charge et distance domicile-lieu de formation).

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Financer des bourses pour les étudiants en FSS	Nombre d'étudiants boursiers	Nombre d'étudiants bénéficiant de la bourse régionale (+ taux de croissance)
Verser le FRAS pour accompagner les étudiants en FSS qui sont exclus des bourses	Nombre d'étudiants bénéficiant du FRAS	Nombre d'étudiants bénéficiaires du FRAS (+ taux de croissance)
Adapter les aides aux situations socio-économiques des étudiants	Proportion d'étudiants bénéficiaires de la bourse régionale et du FRAS parmi les étudiants de FSS, par formation	Graphique (par formation) représentant le nombre d'étudiants bénéficiaires de la bourse régionale et du FRAS / le nombre d'étudiants en FSS inscrits dans des organismes financés par la Région (+ taux de croissance)
Garantir l'attractivité des formations sanitaires et sociales en Ile de France	Proportion de boursiers parmi les diplômés	Nombre d'étudiants boursiers diplômés / Nombre d'étudiants diplômés (au total et pour chaque diplôme)

THEMATIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE (ESR)

Dispositifs ESR-1&2 : Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur
(Fonctionnement + Investissement)

Dispositif ESR-3 : Subventions d'investissements pour des opérations
immobilières et équipements enseignement supérieur –
recherche

Dispositifs ESR-1&2

Soutien intégré à des domaines d'intérêt majeur Fonctionnement + Investissement [**Code IRIS 350 & 351**]

Soutien en fonctionnement et investissement à **13 réseaux d'acteurs de la recherche** structurés autour de thèmes porteurs, et **labellisés** Domaine d'intérêt majeur (DIM).

L'aspect scientifique des DIM est évalué **en amont** par le **Conseil scientifique régional**.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Favoriser la création de réseaux entre les acteurs de la recherche en Ile-de-France	Mobilisation scientifique autour des DIM	Tableau présentant le nombre d'acteurs impliqués (par type – ex : chercheurs, doctorants...) par DIM, et au total pour l'ensemble des DIM
Favoriser les transferts entre la recherche et les acteurs économiques	Effet de levier du financement régional des DIM	Montant des financements complémentaires obtenus par DIM, et au total pour l'ensemble des DIM

Dispositif ESR-3

Subventions d'investissements pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur et recherche [Code IRIS 252]

Financement d'**opérations immobilières et d'équipement** pour l'enseignement supérieur et la recherche dans le cadre du **Contrat de Plan Etat-Région (2015-2020)**.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
<p>Soutenir des opérations visant au développement de bâtiments de recherche / enseignement supérieur, de lieux de vie étudiante, de bibliothèques, de restaurants universitaires, de lieux visant à accueillir un public non-scientifique (amateurs, scolaires...)</p>	<p>Bâtiments de recherche / enseignement supérieur : Nombre d'opérations, montant total, surface et public accueilli</p>	<p>Graphique / tableau (par type d'opérations) : nombre d'opérations, montant total (financements effectivement réalisés) et opérations livrées (surface et public accueilli)</p>
	<p>Lieux de vie étudiante : Nombre d'opérations, montant total, surface et public accueilli</p>	
	<p>Bibliothèques : Nombre d'opérations, montant total, surface et public accueilli</p>	
	<p>Restaurants universitaires : Nombre d'opérations, montant total, surface et public accueilli</p>	
	<p>Lieux visant à accueillir un public non-scientifique (amateurs, scolaires...) : Nombre d'opérations, montant total, surface et public accueilli</p>	

THEMATIQUE FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE (FPA)

Dispositif FPA-1 : Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE)

Dispositif FPA-2 : Programme Régional de Formations Transversales (PRFT)

Dispositif FPA-3 : Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE)

Dispositif FPA-4 : Rémunération des stagiaires

Dispositif FPA-1

Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE)

Parcours d'**orientation** et de **formation** à destination des **jeunes et des bénéficiaires du RSA** visant à la construction d'un projet professionnel, à l'acquisition de compétences, et à l'accès à l'emploi ou à l'alternance.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Mandater des parcours PEE auprès d'organismes	Nombre de stagiaires	Nombre de personnes bénéficiaires du dispositif PEE
	Répartition territoriale des lieux de formation	Cartographie des lieux de formation - par ville
Accompagner les jeunes demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA dans la construction et la réalisation de leur projet professionnel en leur proposant des parcours de formation adaptés	Typologie des stagiaires	Tableau (par catégorie : jeunes, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, jeunes en décrochage scolaire) : nombre de stagiaires par catégorie et proportion qu'ils représentent dans le total des stagiaires PEE
	Stagiaires certifiés	Graphique : nombre et proportion de stagiaires certifiés par type de certification (IELTS, CléA...)
Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA	Situation des stagiaires 6 mois après la sortie de formation	Graphique : répartition des stagiaires par situation professionnelle 6 mois après la formation (en emploi, en alternance, en formation...)

Dispositif FPA-2

Programme Régional de Formations Transversales (PRFT)

Parcours de formation à destination des **Franciliens peu qualifiés**, visant au développement des **compétences transversales de base** requises sur le marché du travail (maîtrise de la langue française, compétences en anglais, compétences numériques), afin de permettre à ces derniers d'accéder à une **formation qualifiante ou à l'emploi**.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Mandater des formations visant au développement des compétences de base auprès d'organismes	Nombre de stagiaires	Nombre de personnes bénéficiaires du dispositif PRFT
	Répartition territoriale des lieux de formation	Cartographie des lieux de formation par ville
Proposer des formations permettant de développer des compétences transversales de base	Typologie des stagiaires	Tableau (par catégorie : jeunes, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, jeunes en décrochage scolaire) nombre de stagiaires par catégorie et proportion qu'ils représentent dans le total des stagiaires PRFT
	Stagiaires certifiés	Graphique : nombre et proportion de stagiaires certifiés par type de certification (IELTS, CLéA...)
Permettre aux publics éloignés de l'emploi et peu qualifiés d'accéder et de se maintenir en emploi	Situation des bénéficiaires 6 mois après la sortie de formation	Graphique : répartition des stagiaires par situation professionnelle 6 mois après la formation (en emploi, en formation...)

Dispositif FPA-3

Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE)

Parcours de formation qualifiante et professionnalisante à destination des **demandeurs d'emploi** franciliens visant au **retour à l'emploi**.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Mandater des formations qualifiantes visant au retour à l'emploi auprès d'organismes	Nombre de stagiaires	Nombre de personnes bénéficiaires du dispositif PRFE
	Répartition territoriale des lieux de formation	Cartographie des lieux de formation par ville
Proposer des parcours de formations qualifiantes vers l'emploi	Typologie des stagiaires	Tableau (par catégorie : jeunes, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, jeunes en décrochage scolaire) nombre de stagiaires par catégorie et proportion qu'ils représentent dans le total des stagiaires PRFE
	Stagiaires certifiés	Graphique : nombre et proportion de stagiaires certifiés par type de certification (IELTS, CléA...)
Permettre le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi franciliens	Situation des bénéficiaires 6 mois après la sortie de formation	Graphique : répartition des stagiaires par situation professionnelle 6 mois après la formation (en emploi, en formation...)

Dispositif FPA-4

Rémunération des stagiaires [Code IRIS 580]

La Région **prend en charge la rémunération** des stagiaires en situation et **handicap**, et des stagiaires qui ne **bénéficient pas d'indemnisation du titre de l'assurance chômage**.

Une **prime de 1 000 euros** est également versée aux stagiaires se formant dans les **secteurs en tension** (i.e. bâtiment et travaux publics, industrie, sécurité, filières sanitaires et sociales, numérique, agriculture, environnement, hôtellerie-restauration-tourisme).

Le versement et la gestion de la rémunération est délégué à l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Contractualiser avec l'ASP pour assurer la rémunération des stagiaires dans le cadre des compétences régionales	Nombre de stagiaires rémunérés par la Région	Nombre de stagiaires de formation professionnelle bénéficiant d'une rémunération régionale
	Rémunération moyenne par stagiaire	Rémunération moyenne mensuelle versée aux stagiaires rémunérés par la Région
	Typologie des stagiaires rémunérés par la Région	Part de stagiaires rémunérés par la Région par catégorie (Âge, demandeurs d'emploi, situation matrimoniale, handicap...)
Rémunérer les stagiaires de la formation professionnelle qui ne bénéficient pas d'une rémunération au titre du régime conventionnel	Part des stagiaires de la formation professionnelle rémunérés	Nombre de stagiaires rémunérés (par la Région ou autre) / Nombre total des stagiaires des formations professionnelles agréées par la Région
Inciter les stagiaires à se former dans les secteurs en tension ou d'intérêt régional	Part des stagiaires ayant bénéficié de la prime d'incitation pour les secteurs en tension ou d'intérêt régional	Nombre de stagiaires ayant reçu la bourse de 1 000 euros dédiée aux stagiaires se formant dans les secteurs identifiés en tension ou d'intérêt régional / Nombre total de stagiaires

THEMATIQUE ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (E&AT)

Dispositif E&AT-1 : Actions prévues des lauréats « 100 Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE) »

Dispositif E&AT-2 : Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

Dispositif E&AT-3 : Organisme Associé- Institut Paris Région

Dispositif E&AT-4 : Stratégie Régionale Energie Climat – Développement des ENR&R

Dispositif E&AT -1

**Actions prévues des lauréats « 100 Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE) »
[Code IRIS 1023]**

Soutien par subvention à des **projets d'aménagement franciliens**, lauréats de l'appel à projets QIE.

Ces projets sont sélectionnés par un **jury** composé d'experts et d'élus, après analyse de faisabilité par un comité technique.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Renforcer l'attractivité des QIE : développer la construction de logements	Logements prévus dans les QIE	Nombre de logements prévus et autorisés par la Région dans le cadre des QIE
Financer les équipements de proximité nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants	Projets de quartiers candidats QIE	Nombre de quartiers qui ont candidaté à l'AP des 100 QIE
	Proportion de dossiers labellisés QIE	Proportion des dossiers labellisés sur l'ensemble des candidatures examinées
	Répartition territoriale des QIE par type d'opération (administratifs, culturels et sociaux, santé...)	Cartographie par département, par type d'opération et par taille de projet (par an et cumul)

Dispositif E&AT-2

Contrat d'Aménagement Régional (CAR) [Code IRIS 999]

Soutien par subvention à des **projets d'aménagement** de communes de plus de 2000 habitants, d'EPCI et d'EPT. Un CAR dure 3 ans et compte au moins deux opérations.

Un **bonus environnemental** est versé aux projets ayant un impact positif significatif sur l'environnement.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Favoriser les projets environnementaux	Part des CAR ayant bénéficié du bonus environnemental	<ul style="list-style-type: none">• Nombre des CAR ayant bénéficié du bonus environnemental / Nombre total des CAR• Montant des CAR ayant bénéficié du bonus environnemental / Montant total des CAR• Montant total du bonus
Financer des équipements collectifs	Répartition territoriale et typologie des CAR	Cartographie par département, par taille des communes et par type d'action (par an et cumul)

Dispositif E&AT-3

Organisme Associé - Institut Paris Région [Code IRIS 525]

Aide financière à l'**Institut Paris Région** pour la réalisation d'études nécessaires à la prise de décision de la Région et de ses partenaires dans les domaines de l'urbanisme, des transports et de la mobilité, de l'environnement, de l'économie, et des questions de société.

Le montant de la subvention est voté à chaque début d'année avec le Programme Partenarial annuel dans lequel sont aussi précisés les travaux commandés par la Région à l'IPR, pour l'année. Ce Programme Partenarial est révisé à mi-année environ, pour répondre à des besoins urgents de la Région.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Elaborer un programme d'étude partenarial	Réalisation du Programme Partenarial	Pourcentage : nombre de travaux engagés par l'IPR / nombre de travaux inscrits au Programme Partenarial de l'année précédente après révision
Collecter des données et produire de l'expertise	Typologie des travaux réalisés	Tableau répertoriant le nombre de travaux engagés par catégorie (note, rapport...) et par thématique (suivant les commissions thématiques du CR)

Dispositif E&AT-4

Stratégie Régionale Energie Climat - Développement des ENR&R [Code IRIS 1154]

Soutien à des initiatives visant au **développement des énergies renouvelables et de récupération** en Ile-de-France, sous la forme d'appels à projets (AAP) et d'appels à manifestation d'intérêt (AMI).

A savoir, le dispositif comprend 6 AAP (i.e. production d'électricité renouvelable, production de chaleur et de froid renouvelables, sobriété bâtiments publics, éducation Pollution lumineuse, projets innovants, projets citoyens) et 2 AMI (i.e. solaire, hydrogène).

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Financer différents projets de production d'ENRR via des AAP et AMI	Typologie des AAP et des AMI	Tableau répertoriant, par AAP et AMI, le nombre de projets soutenus et le montant total attribué à des investissements
Financer différents projets de production d'ENRR via des AAP et AMI	Typologie des ENRR subventionnées	Tableau répertoriant, par type d'ENRR, le nombre de projets soutenus et le montant total attribué à des investissements
Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération	Répartition territoriale des projets	Répartition des projets par département

THEMATIQUE LYCEES

Dispositif Lycées-1 : Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL)

Dispositif Lycées-2&3 : Forfait d'externat – parts matériel et personnel attribuées aux établissements privés sous contrat.

Dispositif Lycées-1

Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL) [Code IRIS 570]

Attribution d'une dotation globale de fonctionnement aux **établissements d'enseignement publics du second degré**, selon un barème tenant compte des effectifs, des filières et de la surface des lycées.

Une dotation de solidarité (majoration de 15% de la DGFL) est également attribuée à certains lycées (ZEP, REP, +50% d'élèves issus de CSP défavorisées...).

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Participer au budget de fonctionnement des lycées	Nombre de lycées publics par type	Nombre de lycées publics par type (enseignement général, polyvalents, professionnels, EREA/ERPD, agricoles)
	Effectifs des lycées publics par type et filière	Tableau : effectifs dans les lycées publics, par type et filière (+ taux de croissance)
	Part moyenne de la DGFL dans les budgets des lycées publics franciliens (par type de lycées)	Tableau avec la part moyenne de la DGFL dans le budget des lycées selon le type de lycée (enseignement général, polyvalents, professionnels, EREA/ERPD, agricoles)
Adapter le soutien régional aux différentes situations des lycées publics	Proportion des lycées bénéficiant de la dotation de solidarité	Pourcentage des lycées publics franciliens percevant la Dotation de solidarité

Dispositifs Lycées-2&3

Forfait d'externat [Code IRIS 454 & 417]

Part matériel et part personnel

Attribution d'un forfait aux **lycées privées sous contrat** afin de couvrir les frais de matériel et de personnel non enseignant.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Rendre possible le fonctionnement des lycées sous contrat d'association	Nombre de lycées privés sous contrat par type	Nombre de lycées privés sous contrat par type (enseignement général, polyvalents, professionnels, EREA/ERPD, agricoles)
Permettre le développement de chaque filière éducative	Effectifs des lycées privés par type et filière	Tableau : effectifs dans les lycées privés, par type et catégorie
Assurer l'égalité des conditions de financement public/privé	Différence des dépenses régionales pour un élève dans un lycée public et privé	Montant des dépenses régionales pour un élève dans un lycée public comparé au montant des dépenses régionales pour un élève dans un lycée privé

THEMATIQUE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET
INNOVATION (DEEI)

Dispositif DEEI-1 : PM'Up (investissement)

Dispositif DEEI-1

PM'Up (investissement) [Code IRIS 396]

Soutien aux PME, PMI et associations franciliennes, afin **d'accompagner leur stratégie de croissance**. Ces aides financent leurs investissements, le recrutement de cadres structurants et les services de conseil.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Accroître la création d'emplois des PME/PMI franciliennes en Île-de-France	Evolution des effectifs des PME/PMI bénéficiaires	Taux de croissance annuel moyen des effectifs des entreprises soutenues (par cohorte annuelle)
Encourager le développement pérenne de l'activité des PME/PMI franciliennes	Evolution du chiffre d'affaires annuel des bénéficiaires	Taux de croissance annuel moyen du CA des PME/PMI soutenues (par cohorte annuelle)
Favoriser et renforcer l'internationalisation des PME/PMI franciliennes	Part du chiffre d'affaires annuel des bénéficiaires réalisée à l'international	CA réalisé par les bénéficiaires à l'international / CA total (par cohorte annuelle)

THEMATIQUE CULTURE

Dispositif Culture-1 : Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle

Dispositif Culture-1

**Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle
[Code IRIS 118 & 958]**

Aides accordées à des productions françaises et étrangères sur des critères **artistiques** et **économiques** visant à soutenir la diversité de la création et de l'industrie cinématographique/audiovisuelle en Ile de France.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Assurer le développement des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel	Part moyenne de l'aide régionale dans le budget des œuvres soutenues	Moyenne sur l'ensemble des œuvres du montant total de l'aide régionale / budget total de l'œuvre soutenue
	Dépenses techniques réalisées en IDF pour les productions subventionnées	Montant des dépenses techniques (location de studios, décors, maquillage, post-production...) et nombre de jours de tournage réalisés en IDF par projet subventionné et en moyenne
Contribuer à la création d'œuvres françaises et étrangères, dans une optique de diversité culturelle	Succès des œuvres soutenues	Nombre de prix, nombre de sélections à des festivals et nombre d'entrées en salle

THEMATIQUE TRANSPORT

Dispositif Transport-1 : Plan Vélo et RER Vélo

Dispositif Transport-2 : Plan régional pour changer la route

Dispositif Transport-1

Plan Vélo et RER vélo [Code IRIS 1061]

Dispositif de soutien aux **projets cyclables** en Ile-de-France (études et travaux d'infrastructures, stationnements, jalonnement et service) et de soutien à la création du **réseau express cyclable** (RER vélo).

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Mettre en place des comités de ligne et techniques (RER-V)	Nombre de comités d'axe mis en place	Nombre de comités d'axe mis en place
Permettre l'aménagement du réseau RER V phase 1 avec l'objectif 100% d'ici 2025 Soutenir la réalisation de travaux et d'études pour continuer l'aménagement réseau cyclable	Linéaire d'aménagements financés	Kilométrage total de linéaire financés grâce aux deux dispositifs, kilométrage de linéaire RER-V financé, par ligne
	Typologie des projets subventionnés	Tableau répertoriant le nombre, et les montants des projets financés par type d'objet (aménagement, services, stationnements, jalonnement, etc.)

Dispositif Transport-2

Plan régional pour changer la route [Code IRIS 1025, 1026, 1035, 1063, 1064 & 1092]

Ce dispositif finance des **aménagement**s et des **études de la route** afin de réduire la congestion du réseau routier francilien. En encourageant l'innovation il permet également de développer la **route intelligente** : une route plus verte, plus durable et plus connectée.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Co-financer les nouvelles infrastructures sur le réseau régional	Cartographie des projets soutenus	Cartographie des projets financés, par type (contournement de villes, prolongements et liaisons de routes, points de franchissement, dessertes de pôles économique, étude, aménagement de la circulation...) (par an et cumul)
Co-financer les nouveaux services de mobilité	Typologie des projets favorisant les nouveaux services de mobilité	Nombre, type et montant des projets financés (plans locaux de déplacement, plans de mobilité interentreprise, plans de co-voiturage)
Développer la route intelligente au service de la « Smart Région »	Typologie des projets favorisant la route intelligente	Nombre, type et montant des projets financés (enrobés phoniques, enrobés innovants, véhicules autonomes, équipements dynamiques, protection innovante de la ressource de l'eau...)

THEMATIQUE LOGEMENT

Dispositif Logement-1 : Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires – logement familial.

Dispositif Logement-1

Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires – logement familial [Code IRIS 994]

Ce dispositif finance la production de logements sociaux, très sociaux et intermédiaires sous forme de logements familiaux et résidences sociales non-spécifiques (i-e : non dédiée à une population spécifique).

Le financement est conditionné à certains critères, comme celui de l'insertion professionnelle sur les opérations menées.

Objectifs du dispositif	Intitulé de l'indicateur	Mesure de l'indicateur
Favoriser la mixité sociale dans les deux sens	Nombre de logements sociaux financés (dont ceux dans des communes en déficit SRU)	Nombre de logements financés par la Région dont ceux dans les communes en déficit SRU
Encourager la mixité du parc locatif social	Répartition territoriale de LLSF par département	Cartographie des projets de construction de LLSF soutenus par la Région par département (par an et cumul)
Contribuer à l'insertion professionnelle	Volume horaire d'insertion professionnelle	Volume horaire d'insertion professionnelle / Volume horaire total travaillé par chantier